

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Admissions en non-valeur et effacement de dettes

EXPOSE

Dans le cadre de ses missions envers les usagers ou les entreprises, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval procède à la facturation de loyers ou de prestations de services selon des tarifs approuvés par le Conseil Communautaire.

C'est ainsi que la Communauté de Communes est amenée à délibérer sur les admissions en non-valeur au regard de divers motifs comme, la créance minimale, le procès-verbal de carence, le certificat d'irrecouvrabilité pour insuffisance d'actif, la demande de renseignement négative ou encore des créances éteintes par décision de justice.

Par délibération du 24 juin 2020, le Conseil Communautaire a délégué au bureau la mission de « procéder aux admissions en non-valeur, d'un montant inférieur à 5 000 euros par redevable ».

Mme la Responsable du SGC de Nort sur Erdre sollicite les décisions suivantes :

Budget annexe REOM

Demande d'admission en non-valeur de la liste numéro 6509730011 du 20/06/2024 présentant 15 pièces pour un montant total de 930,93 €.

Demande d'admission en non-valeur de la liste numéro 5197310611 du 31/08/2023 présentant 23 pièces pour un montant total de 618,38 €.

Les crédits correspondants sont disponibles au budget concerné.
Une provision d'un montant correspondant sera reprise.

Budget annexe Immobilier d'entreprise

Liste numéro 6923102411 du 20/06/2024 présentant 5 pièces pour un montant total de 4 061,62 € correspondant à l'effacement des dettes de deux entreprises en cessation d'activité.

Les crédits correspondants sont disponibles au budget concerné.

Budget Principal

Demande d'admission en non-valeur de la liste numéro 6470660211 du 20/06/2024 présentant 35 pièces pour un montant total de 782,19 €.

Demande d'admission en non-valeur de la liste numéro 4802860215 du 31/08/2023 présentant 26 pièces pour un montant total de 4 726,07 €.

Liste numéro 6922144311 du 20/06/2024 présentant 2 pièces pour un montant total de 87,80 € correspondant à des dossiers de surendettement de particuliers.

Les crédits correspondants sont disponibles au budget concerné.
Une provision d'un montant correspondant sera reprise.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau décide :

- 1) d'admettre en non-valeur les liste suivantes :

Sur le budget 17006

- liste numéro 6509730011 du 20/06/2024 pour un montant total de 930,93 €
- liste numéro 5197310611 du 31/08/2023 pour un montant total de 618,38 €.

Sur le budget 17000

- liste numéro 6470660211 du 20/06/2024 pour un montant total de 782,19 €.
- liste numéro 4802860215 du 31/08/2023 pour un montant total de 4 726,07 €.

- 2) de procéder à l'effacement des dettes suivantes :

Sur le budget 17000

- liste numéro 6922144311 du 20/06/2024 pour un montant total de 87,80 €

Sur le budget 17001

- Liste numéro 6923102411 du 20/06/2024 pour un montant total de 4 061,62 €

- 3) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

Le 21 novembre 2024

Le Président,

Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20241122-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-11-2024

Publication le : 22-11-2024

Communauté de Communes Chât
Bureau Communautaire du 21 r



Le Président,

Alain HUNAULT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI		X
M. Rudy BOISSEAU	X	
M. Jean-Michel CHEVALIER	X	
Mme Catherine CIRON		X
M. Sébastien CROSSOUARD	X	
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY	X	
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET		X
M. Philippe DUGRAVOT	X	
M. Patrick GALIVEL		X
Mme Marie-Pierre GUERIN	X	
M. Alain GUILLOIS		X
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER		X

AR-Préfecture

044-200072726-20241122-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-11-2024

Publication le : 22-11-2024



Le Président,

Alain HUNAUT